

Bon No: 004419141	1ere Gachée: 23:04 (1) Quantité: 7.50 m3	Date: 26/05/2026 référence commande(2): 04 70 97 17 65	ROG180526174251	Zone: TRANSPORT TOI
client: 411616 chantier: 161637	PASS ET CIE FRANCE REIMS	22 BIS RUE DE ROMAINVILLE 03300 Cusset AV PAUL DOUMER Steven 06.64.16.42.96 51100 Reims		Véhicule: M90 8x4 ROUXEL HAZ M90 HAZART
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
23:15			température: vitesse du vent: validité:	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 
code Béton PJEXT1A330	désignation(6)(8) EXTRUDE	certification	classe d'exposition(3) XF2	Classe Chlorure CL 0,40
				consistance(7) S1
				Dmax 20
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C30/37
appellation commerciale EXTRUDE Dm20 S1 CEM2 330				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
PV m3 DE NUIT CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE		EA ISOSPHERE 5140 PRE 5480/4700		NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				
signature:				

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1